



## Le CTIF élabore un cahier des charges d'intervention pour l'évaluation des rejets atmosphériques des fonderies

Document établi par CTIF avec le Syndicat des Fondeurs des Ardennes

Le cahier des charges d'intervention avait pour but de permettre aux fondeurs ardennais :

- de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 avril 2001, relatif à l'évaluation des rejets atmosphériques des fonderies ;
- de s'inscrire dans une démarche commune afin de bénéficier au mieux des retours d'expérience de chacun et ainsi bâtir des plans d'actions cohérents ;
- de déterminer les types de pollutions susceptibles d'être rejetées en fonction des processus de fonderie les plus connus, afin de limiter au juste nécessaire les dépenses à engager.

### Travaux et solution

Une quinzaine de fonderies a confié la prestation d'analyse et d'expertise à CTIF.

### Résultat obtenu

La DRIRE des Ardennes a été très satisfaite de la définition technique de l'offre de CTIF. Les fonderies ont été aidées à hauteur de 50 % pour cette action

